



Quitté l'armée pour rejoindre ma compagne

Par **marion2263**, le **08/10/2016** à **22:33**

Bonsoir,

Mon compagnon fait parti de la marine nationale, il a déjà fait 5 ans de son contrat et je l'ai donc rejoint en Bretagne mais je ne supporte plus d'être loin de ma famille et de ma région donc j'y retourne au mois de juillet 2017, après mon examens de fin d'études.

Je rechercherais donc un CDI, peut-il démissionner pour cette raison : me suivre car j'ai un CDI dans une autre région et lui-même en trouver un ?

Est-ce une raison valable pour que la Marine accepte de le laisser partir ?

et si on se PACS est ce que ça jouera en notre faveur ?

S'il vous plait, si vous avez des conseils pertinents, je suis preneuse.

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **09/10/2016** à **07:14**

Bonjour,

Pour l'instant vous n'êtes ni mariés ni pacsés, vous n'avez ni obligations ni droits l'un envers l'autre et le fait de vous mettre en ménage avec ce marin ne change pas la situation.

Le seul cas où la situation vous sera favorable est le mariage. Le PACS pourrait vous apporter des arguments mais pas certain avec l'administration militaire laquelle reste encore

assez en retard sur certains points.

Conclusion : il appartient à votre marin d'interroger sa hiérarchie dans ce domaine.